

## **Le « pilier jeunes » - inciter les jeunes à faire des économies au titre de la prévoyance familiale**

Aujourd'hui, les jeunes font moins d'économies que leurs aînés. Cela est dû notamment à un manque d'incitations en ce sens. Alors que le 3ème pilier permet d'économiser pour la période de la retraite ou pour l'acquisition d'un logement, rien de comparable n'existe pour les jeunes. Cotiser dès l'âge de 20 ans au 3ème pilier revient à bloquer son argent jusqu'à la retraite, ce qui n'est guère attrayant. Quel jeune de vingt ans s'intéresse déjà à la retraite ? Or, c'est justement pendant ces jeunes années qu'il serait important de faire des économies, car c'est au moment de fonder une famille qu'on se rend compte que l'argent manque.

### **Idée du PDC**

Le PDC veut créer un « pilier jeunes ». Les jeunes et jeunes adultes entre 18 et 35 ans doivent pouvoir verser au maximum 5'000 francs par année sur un compte épargne spécial ou un produit d'épargne (pilier 3b). Comme pour le 3ème pilier, cet argent ne sera pas soumis au fisc pendant une période de 5 ou 10 ans. Les économies accumulées au cours des années pourront être retirées, sans prélèvement d'impôts, lors de la fondation d'une famille ou à partir de 36 ans.

Le « pilier jeunes » est une mesure incitative attrayante pour les jeunes et les jeunes adultes car ce placement rapporte des intérêts intéressants et il peut être retiré nettement plus tôt que le 3ème pilier pour fonder une famille.

Outre l'avantage de la déduction fiscale, ce « pilier jeunes » aurait pour effet indirect d'encourager les jeunes à réfléchir en termes d'économies et de contribuer à la lutte contre l'endettement des jeunes.

#### Pour d'autres informations :

La question de l'endettement des jeunes est depuis longtemps considérée comme un thème important par le PDC. Les interventions suivantes ont déjà été déposées en 2004 au Parlement :



Po. 04.3503 (Brigitte Häberli) : Prévenir l'endettement des jeunes

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20043503](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20043503)

Mo. 04.3640 (Lucrezia Meier-Schatz) : La loi sur le petit crédit. Améliorer la protection des jeunes adultes

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20043640](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20043640)

Mo. 11.3700 (Gerhard Pfister) : Pilier de prévoyance pour les jeunes

[http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20113700](http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20113700)